



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 202

Texte de la question

M. Alain Bocquet souhaite interroger M. le ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France concernant la situation actuelle mais qui perdure au Tchad. Le président Idriss Deby est aux commandes du pays depuis le 1er décembre 1990 mais force est de constater qu'aucune amélioration notable par rapport au régime de son prédécesseur Hissen Habré n'est perceptible. Bien au contraire, l'insécurité ne cesse de s'aggraver, les arrestations s'intensifient. Les paysans et les éleveurs sont continuellement rackettés, l'économie nationale est paralysée. Les organisations humanitaires, tant tchadiennes qu'internationales, ont établi des rapports soulignant les violations permanentes des droits de l'homme. La France, par sa présence économique, politique et militaire, ne peut ni ignorer la répression qui s'abat sur les organisations humanitaires et syndicales ni se dégager de ses responsabilités. Le soutien à un régime honni par la population risquerait de radicaliser les différentes forces politiques et militaires en présence. Aussi il lui demande ce qu'il compte entreprendre afin que les droits de l'homme, la démocratie et la liberté soient enfin respectés au Tchad.

Texte de la réponse

Le Tchad est un pays à l'unité fragile dont la vie politique a manqué de stabilité depuis de nombreuses années. Comme l'a constaté l'honorable parlementaire, les forces armées du Tchad n'ont pas toujours contribué autant qu'on pouvait le souhaiter à la paix et à la stabilité intérieure et il est avéré que de graves violations des droits de l'homme ont été rapportées à plusieurs reprises et encore tout récemment au mois d'avril dernier dans les provinces méridionales. En dépit de ces faits préoccupants, le Tchad a connu un certain progrès ces derniers temps. Le président Idriss Deby, arrivé au pouvoir en 1990, a engagé une politique de dialogue pour moderniser son pays. Les partis politiques ont été autorisés et la liberté de la pensée assurée. L'opinion a été consultée à travers une conférence nationale qui a réuni, de janvier à avril, ses principaux représentants. Un premier ministre, choisi par les conférenciers, a été nommé par le chef de l'État. M. Fidel Moungar a formé un gouvernement transitoire d'union qui a entamé, en attendant des élections prévues dans douze à dix-huit mois, un assainissement économique et financier indispensable à la bonne marche de l'État. Le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à assurer le respect des droits de l'homme et à poursuivre le plan de réduction des effectifs militaires, beaucoup trop nombreux. Cette politique ambitieuse est évidemment très difficile à réussir dans un pays aussi divisé par d'anciennes rivalités ethniques, et vulnérable aux ambitions avérées (Libye) ou probables (islamistes soudanais) d'États voisins. Mais dans leur entreprise, les autorités du Tchad bénéficient de l'aide et du soutien de la France, qui s'exerce et s'exercera, comme le sait bien l'honorable parlementaire, dans le sens de la modération, du dialogue, de l'ouverture et des droits de l'homme. Les revers constatés dans le passé dans ces domaines encouragent la France à maintenir au Tchad une présence constante, amicale et vigilante, en accord avec les autorités de ce pays, auquel le notre est attaché par des liens historiques. C'est à ce niveau, et non à celui de la gestion directe des affaires, que se situent les responsabilités de la France, qu'elle a toujours pleinement assumées.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 202

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1234

Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1722